

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MARS 2018

DELIBERATION N° : 20180328_5

OBJET : Bilan des cessions et acquisitions foncières - 2017

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

13 AVR. 2018

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 32
Procuration : 2
Votants : 34
Abstention : 0
Exprimés : 34

Lélu(e) délégué(e)

Le Maire



Christian LANDRY

L'an deux mille dix-huit, le vingt huit mars à dix-sept heures vingt sept minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla

Représentés

KERBIDI Gérald représenté par LANDRY Christian
LEBON Marie-Jo représentée par NAZE Jean Denis

Absents

HOAREAU Jeannick ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur LANDRY Christian, 1er adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Séance du

DÉLIBÉRATION N° :**20180328_5**OBJET :**Bilan des cessions et acquisitions foncières - 2017****NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE****Le Maire expose :**

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (article L.2241-1), le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune.

Le bilan des cessions et acquisitions foncières se résume comme suit :

ACQUISITIONS 2017	SUPERFICIE TOTALE (m ²)	PRIX TOTAL (€)
Les acquisitions amiables	90 m ²	102 600,00 €
Les préemptions	3 489 m ²	310 000,00 €
TOTAL	3 579 m²	412 600,00 €

CESSIONS 2017	SUPERFICIE TOTALE (m ²)	PRIX TOTAL (€)
Les cessions amiables	7 800 m ²	767 534,30 €
Les ventes des LTS communaux	2 360 m ²	186 222,00 €
TOTAL	10 160 m²	953 756,30 €

Vous trouverez ci-joint en annexe les tableaux détaillés des opérations réalisées.

Le conseil municipal est donc invité à délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2141-1,

Vu la note explicative de synthèse n°5,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffi**

Envoyé en préfecture le 13/04/2018
Reçu en préfecture le 13/04/2018
Affiché le 13/04/2018
ID : 974-219740123-20180328-DCM20180328_5-DE

Présents : 32

Représentés : 2

Pour : 34

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées du 1er janvier au 31 décembre 2017 comme suit :

ACQUISITIONS 2017	SUPERFICIE TOTALE (m ²)	PRIX TOTAL (€)
Les acquisitions amiables	90 m ²	102 600,00 €
Les préemptions	3 489 m ²	310 000,00 €
TOTAL	3 579 m²	412 600,00 €

CESSIONS 2017	SUPERFICIE TOTALE (m ²)	PRIX TOTAL (€)
Les cessions amiables	7 800 m ²	767 534,30 €
Les ventes des LTS communaux	2 360 m ²	186 222,00 €
TOTAL	10 160 m²	953 756,30 €

Les tableaux détaillés des opérations réalisées en 2017 sont annexés à la présente délibération.

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

L'élu(e) délégué(e)

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :



Christian LANDRY

BILAN DES ACQUISITIONS 2017**LES ACQUISITIONS AMIABLES**

Section	N°	Superficie (m ²)	Bâti / Non Bâti	Secteur	Affectation du bien	Propriétaires vendeurs	Prix (€)	Délibération du conseil municipal	Date de l'acquisition
BV	382	90	NB	Centre Ville	Aménagement de voirie	MOREL Georges Joseph	27 000	1 déc. 16	02/03/2017
CX	273	..	B	Vincendo	Régularisation du statut des bâtis sur terrains communaux	ARAST	35 100	24 mai 17	17/10/17
AO	77	..	B	P. des Grègues		ARAST	40 500	24 mai 17	17/10/17
TOTAL		90 m²					102 600 €		

LES PREEMPTIONS

Section	N° Parcelle	Superficie (m ²)	Bâti / Non Bâti	Secteur	Affectation	Propriétaires vendeurs	Prix (€)	Arrêté de Préemption	Date de l'acquisition
BK	1223 1227 1433 1435	3489	NB	Grègues	Equipement public à vocation communal	SARL ARPAJE	310 000	N°51/2017	15/05/17
TOTAL		3 489 m²					310 000 €		

LES ECHANGES AMIABLES 2017

Section	N°	Superficie (m ²)	Bâti / Non Bâti	Secteur	Affectation du bien	Propriétaires vendeurs	PRIX	Délibération du conseil municipal	Date acquisition
BV	213p	27	NB	Centre Ville	Aménagement voirie	SCI Littoral La Vallée	Valeur Vénale 26 000,00 €	5 oct. 17	En cours
	19p et 20p	157				Commune Saint-Joseph	Valeur Vénale €		
							Échange avec Soulte		

BILAN DES CESSIONS 2017**LES CESSIONS AMIABLES 2017**

Section	N°	Superficie (m ²)	Bâti / Non Bâti	Secteur	Prix (€)	Destination du bien	Délibération du conseil municipal	Date de cession
CX	608	265	B	Vincendo	78 000	Logement social	27/12/2016	23/06/17
BK	232 233 1032	6951	NB	Manapany	619 534,30	Logements sociaux	21/03/2013	19/07/17 et 21/07/17
AV	298p	584	NB	P. des Grègues	70 000	Activités économiques et commerciales	05/09/17	En cours
TOTAL		7 800 m²			767 534,30 €			

VENTE DES LTS COMMUNAUX 2017

Section	N° Parcelle	Superficie (m ²)	Secteur	Nom de la cité	Bâti / Non Bâti	Montant perçu (*)	Acquéreurs	Délibération du conseil municipal	Date d'acquisition
BW	1184	93	Centre ville	Gréviléas	B	21 390	BIGOT René Claude	29/06/2015	14/02/17
BY	1093	525	Langevin	Capucines	B	27 125	CLERVILLE Jean Jacques	29/06/2015	23/06/17
BR	504	404	Goyaves	Jasmins	B	49 707	BOXE Marie Lyne et BOYER Joseph Maxime	23/02/17	En cours
AH	1048 1056	1338	Grand Coude	Azalées	B	88 000	FRANCOMME Dominique	12/12/17	En cours
TOTAL		2 360 m²				186 222 €	(*) :Nb : Le montant total perçu par la Commune correspond au prix de vente déduit des loyers payés par les occupants.		

Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le 13/04/2018



ID : 974-219740123-20180328-DCM20180328_5-DE